

NOUVELLE CAMPAGNE DE L'AUTRE « LIEU » : Ne serait-il pas temps de repenser la solidarité ?

ANIMATIONS ORGANISEES GRATUITEMENT SUR DEMANDE

Contactez Christian Marchal à l'Autre « lieu »

Tel : 02/230 62 60 – Email : christian.autrelieu@edpnet.be

L'Autre « lieu », association d'Education permanente en santé mentale, développe depuis 25 ans des initiatives visant à construire une zone de rencontre entre le monde (inter)culturel et le monde social. L'ambition est audacieuse : parvenir à associer étroitement les problématiques sociales et culturelles afin de nous permettre de désigner des intolérances sociétales ou des processus d'exclusion et de rechercher des moyens de résister collectivement à ceux-ci.

L'accent est mis sur une réflexion plus citoyenne, davantage responsable, attentive au conflit quotidien que pose la personne troublée psychiquement dans la Cité, mais aussi sur des modes d'action qui nous permettraient de penser l'individu de manière globale, en relation avec ses appartenances institutionnelles et communautaires. Loin de la forme propre du savoir et du pouvoir psychiatriques, l'Autre « lieu » entend tisser, grâce entre autres à l'expertise des usagers, des liens inédits d'aide et de solidarité afin que les *fous* ne soient jamais plus séparés des *non-fous* et que ceux-ci soient positionnés, questionnés, au sein d'un même espace.

La solidarité : pas qu'une affaire de bien-portants/bien-pensants

Lien Social : l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les gens ou les groupes sociaux entre eux.

Solidarité : lie la responsabilité et le destin de chacun à ceux de tous, de sorte que chacun doit affronter les problèmes rencontrés (ou provoqués) par un seul membre du groupe.

Si ces expressions ont le vent en poupe, leur utilisation est également assortie de toutes sortes d'activités publiques tournées vers ce seul objectif : retisser du lien social ou des liens de solidarité au niveau du quartier, de la commune, de la ville, du pays, voire du monde entier. Aujourd'hui, nous n'entendons plus que ça, si bien que nous ne pouvons plus nous poser la question du « lien social » sans prendre acte de la perception d'un manque ou d'une absence.

Si l'Autre « lieu » se penche aujourd'hui sur l'émergence d'une célébration de ces notions, ce n'est pas pour les récuser et les rendre obsolètes. C'est plutôt que ces appels récurrents à « renouer du lien social » sont le signe clair de son délitement, tout comme les poussées individualistes et communautaires - dénoncées de toutes parts - semblent surtout traduire la fragilité d'une volonté de vivre ensemble.

Loin d'être une spéculation, cet état de fait se vérifie quotidiennement sur le terrain : nombre de personnes fréquentant l'Autre « lieu » pointent régulièrement, avant toute chose, une souffrance provoquée par la solitude, par l'absence de liens. Il semble en outre assez clair, dans le climat de *chacun pour soi* qui caractérise notre époque, que

cette souffrance touche non seulement ces personnes mais aussi une frange de plus en plus importante de la population.

Face à ce constat, on ne peut manquer de se demander **où peut bien être passée la solidarité ?** Cette question, nous avons décidé de l'aborder dans une campagne d'information envisagée par le prisme humoristique, à travers une série de cartes postales illustrant avec ironie l'idée d'une collectivité qui ne fait plus attention aux siens, voire les rejette sans plus de cas de conscience. Alors, au poncif assumé qui veut que la vie, aujourd'hui, ce soit « chacun sa merde », nous répondons par d'autres phrases toutes faites, lesquelles mènent à une conclusion sans appel : **chacun pour soi, les gars, c'est bel et bien démodé!**

Disparu le lien social ? Exit la solidarité ?

On ne peut pas vraiment parler de disparition de la solidarité au sens propre. Rappelons-nous que l'anthropologue Marcel Mauss insistait déjà sur le fait qu'il ne peut exister de société humaine sans solidarité entre ses membres. Plus tard, Emile Durkheim prolongera cette idée : si la solidarité a changé de nature au cours du temps, elle continuerait cependant à constituer le principe organisateur de toute vie sociale.

Il ne s'agit donc pas ici de crier haut et fort que la solidarité aurait disparu de nos sociétés. Nous n'avons pas besoin d'inventer de nouvelles solidarités puisque la vie en société place automatiquement tout individu dans une relation d'interaction avec les autres. L'homme est relié aux autres non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin de reconnaissance - source d'identité et d'existence.

Mais, tout comme le soulignait déjà Durkheim à son époque, ne risquons-nous pas aujourd'hui que cette nécessaire interaction entre les hommes s'atténue ? Qu'au gré de la croissance de l'individualisme ambiant, nous nous sentions de plus en plus libérés de toute dette à l'égard des générations passées, peu sensibles au destin des générations futures et hostiles à l'idée d'une redistribution pour les plus défavorisés d'entre nous ?

Ne serait-il pas temps de repenser la solidarité à l'aune des nouveaux défis de la société contemporaine : crise salariale, disqualification de la population active, inégalités entre les genres, inégalités entre les générations, discriminations à l'égard des immigrés, ségrégations urbaines et scolaires ? S'il est peut-être illusoire d'espérer une redistribution équitable des ressources et des revenus, ne pourrions-nous pas commencer par envisager que chaque individu, fort ou fragile, puisse développer ses propres stratégies afin de vivre la vie qu'il a choisie ?

Des étiquettes bien collées...

- « On ne peut tout de même pas accueillir toute la misère du monde... »
- « Marre de cotiser pour qu'ils se la coulent douce ! »
- « Il suffit d'un peu de bonne volonté pour s'en sortir. »

Il est des phrases qu'on utilise jusqu'à l'usure, dans n'importe quel contexte, tant et si bien que leur signification originelle s'évapore complètement au fil du temps. Ainsi de

cette citation célèbre de Michel Rocard : « On ne peut accueillir toute la misère du monde, mais nous devons savoir en prendre fidèlement notre part ». Qui se souvient que la première partie de cette phrase, prononcée en 1990, avait une suite ? Celle-ci soulignait les limites inévitables que les circonstances économiques et sociales imposent à toute démarche d'immigration, et cela d'autant plus qu'on veut la conduire dignement. Ce rappel des contraintes pesant sur les responsables politiques a été perversement interprété comme un ralliement à une doctrine d'immigration zéro. En envisageant la citation dans son ensemble, on comprend mieux sa portée : si nous ne pouvons, à nous seuls, prendre en charge toute la misère mondiale, **cela ne nous dispense nullement de la soulager autant que nous le pouvons**, grâce à des initiatives prenant en considération les droits de la personne humaine.

Au sein de notre société caractérisée par l'incertitude et conçue comme un gigantesque programme d'épreuves et d'évaluations auxquelles doivent faire face quotidiennement les individus, chacun de nous se retrouve de plus en plus seul. Si certains parviennent à exploiter pleinement leurs potentialités, d'autres, plus fragiles, se verront petit à petit stigmatisés en raison de leurs éventuelles difficultés d'adaptation. Se développe alors une sorte de souffrance qui, sans relever unilatéralement de la maladie mentale, affecte l'individu dans sa capacité à tenir sa place dans le monde, en interaction sereine avec les autres.

A mesure que s'agrandit l'inaccessibilité à certains objets sociaux (tels qu'un diplôme, un emploi stable, un logement salubre, un revenu correct) se multiplient les symptômes d'un nouveau malaise. Le phénomène de précarisation s'est banalisé dans notre quotidien, accompagné d'une conséquence préoccupante tant sur le plan socio-économique que sur le plan psychique : l'enclenchement d'un processus d'exclusion du sujet. Or, être exclu, c'est avoir plus difficilement accès aux structures qui nourrissent les liens sociaux et familiaux, être privé de ce qui fait lien d'appartenance à un groupe, être exposé à la solitude et au repli sur soi.

Chacun d'entre nous est responsable du regard qu'il porte sur autrui. Nous devons être attentifs à ce regard car il entraîne des conséquences pratiques : c'est à partir de lui qu'un individu se construit, s'envisage en société. Nous espérons donc entrer en débat avec vous sur les clichés qui pourraient façonner trop facilement nos regards, pour finalement provoquer souffrance et repli auprès des personnes stigmatisées.

Quels sont les dispositifs générateurs de solidarité ?

Il existe différents modèles de solidarité autour de nous ; nous allons en passer quelques-uns en revue afin d'en dégager les enjeux importants.

Les solidarités de première ligne

Il s'agit des solidarités dites premières ou familiales. C'est l'exemple qui semble le plus aller de soi. Les encyclopédies et les dictionnaires sont d'ailleurs unanimes : « la famille est un groupe de personnes réunies par des liens de parenté et dotées d'une personnalité collective avec un ressenti de solidarité morale et matérielle destiné à favoriser leur survie tout d'abord, mais aussi leur développement social et affectif ».

Dans notre société, on constate aujourd'hui un essoufflement de cette « solidarité de

première ligne », celle de la famille et des proches. En ce qui concerne le secteur de la santé mentale, les familles doivent de plus en plus prendre en charge leurs malades, en même temps qu'elles tentent de recourir à des experts et des structures d'accompagnement afin de pouvoir souffler et de se décharger quelque peu. Et si toutes les familles n'ont pas entièrement à charge leurs malades (grâce à des associations pouvant jouer un rôle de relais), elles jouent quoi qu'il en soit un rôle majeur dans le dispositif de suivi ou de soin.

Notons en outre que, si la collectivité se repose de plus en plus sur les familles, celle-ci cherche aussi à optimiser ses dépenses de santé afin qu'elles pèsent le moins possible sur la dépense publique.

La question ici n'est pas tant de savoir si la famille parvient ou non à prendre en charge les siens, mais bien de reconnaître à quel prix elle le fait ! Le climat familial peut s'en ressentir en terme de pression et de souffrances pour tous ses membres, y compris les « pris en charge », et parfois - dans le pire des cas - conduire à une rupture des liens familiaux.

Beaucoup d'efforts sont néanmoins faits pour que les solidarités familiales puissent de plus en plus s'appuyer sur les solidarités publiques, afin que ces dernières puissent les prolonger et éviter de faire peser sur les familles des responsabilités et des charges trop lourdes. Il apparaît en effet nécessaire de repenser les solidarités « de première ligne » en les reliant aux conditions de possibilité de choix, aussi bien pour l'homme que pour la femme, de travailler, de suspendre temporairement son emploi ou d'aménager un temps X pour faire face aux obligations familiales.

Les solidarités formelles

Il s'agit d'initiatives concrètes mises en place par des associations ou des organismes institutionnels en vue de provoquer une dynamique solidaire.

Tous les intervenants professionnels de ce réseau subsidié par l'état ont un rôle à jouer en vue de la cohésion du collectif – ne fut-ce qu'au point de vue des conditions de sa mobilisation. A travers le vécu des publics, ils sollicitent la création de tout un outillage permettant aux individus de surmonter leurs doutes et leurs angoisses.

Que ces acteurs soient liés plus formellement à l'état ou non, qu'ils fassent partie du secteur de la santé mentale ou non, qu'ils soient plutôt de droite, de gauche, du centre ou de la planète Mars, ils sont tous provocateurs de changement. Leur tâche fondamentale s'inscrit contre toute individualisation nocive du collectif : ils travaillent à l'espoir, à la liaison, à la capacité à agir ensemble sur nos vies.

Cela dit, si ces initiatives ont un objectif louable, elles ne sont pas moins organisées autour d'un dispositif complexe dicté par les pouvoirs qui les subsidient; en somme, elles sont soumises à des critères concrets de fonctionnement qui entravent parfois la pleine réalisation de leurs objectifs sociaux.

Les solidarités légales

Il s'agit de cadres juridiques, institués dans des lois, qui organisent un régime de relation volontaire et solidaire par rapport à autrui. Ces lois étant relativement

récentes, on peut supposer qu'elles suivent le mouvement d'injonction à la solidarité face à l'effritement des liens sociaux. Nous en avons relevé deux exemples :

La « personne de confiance »

La notion de « personne de confiance » apparaît dans la loi sur le droit des patients de 2002 (art. 488bis.b. §4). Elle consacre légalement un accord bienveillant passé entre un patient et une personne (proche ou moins proche) qui va accepter de l'assister dans l'exercice de ses droits.

Tout patient a le droit de se faire accompagner d'une personne de confiance. L'identité de celle-ci est choisie par le patient lui-même et est consignée dans le dossier médical du patient (ce qui permet de contrôler l'identité de personnes qui se présenteraient éventuellement comme des personnes de confiance auprès du praticien en charge du patient). Cela dit, si un patient se rend dans un lieu de consultation accompagné d'une personne, il semble qu'en général cette dernière soit mise « dans la confiance » lorsqu'il s'agit de prendre connaissance des infos sur l'état de santé du patient. La personne de confiance n'est donc pas toujours désignée par écrit ; il faut surtout que le médecin soit au moins mis oralement au courant de l'identité de la personne de confiance choisie.

Lorsqu'une personne accepte de devenir « personne de confiance », elle consent tacitement à ne faire usage des informations qui lui sont communiquées à propos du patient que dans l'intérêt de celui-ci.

Ses missions principales :

- Assister le patient dans l'exercice de ses droits : lors d'un éventuel dépôt de plainte dans le cadre de sa prise en charge en tant que patient et de la consultation de son dossier médical. Elle peut également consulter le dossier à la place du patient dans le cas d'une exception thérapeutique ou lorsque le patient est empêché. Si la personne de confiance est un médecin, elle pourra consulter les annotations personnelles du médecin traitant la personne concernée (cf. article 9, §2, alinéa 3).
- Etre au courant des actes ou des démarches que le patient devrait effectuer. La personne de confiance a aussi le droit d'obtenir (tout comme le patient lorsqu'il n'y a pas d'exception thérapeutique) une copie en bonne et due forme du dossier médical. Pour info et selon un arrêté royal récent, la page photocopiée coûtera max 0,10 cent la feuille (cf. article 9, §3, alinéa 1).
- Dans le cadre d'une exception thérapeutique, le praticien peut ne pas divulguer les informations au patient si cette communication risque de causer un préjudice grave à la santé du patient (notons que le praticien en question devra être conforté dans sa décision par la consultation d'un autre praticien). Le praticien devra motiver dans le dossier médical le « pourquoi » de l'exception thérapeutique et en informera la personne de confiance (celle-ci aura donc accès aux infos, cf. article 7, §4)
- Le patient peut aussi décider de ne pas savoir ! La personne de confiance, elle, sera mise au courant des infos (cf. article 7, §3).

Le bénévolat

Bien que ce type de solidarité aurait tendance à trouver sa place au sein des solidarités de « première ligne », le bénévolat fait aujourd'hui l'objet d'une loi. En effet, depuis le 1er août 2006, les bénévoles disposent enfin d'un cadre légal qui

organise un régime de responsabilité, prévoit des obligations d'information et d'assurances, réglemente l'octroi (toujours facultatif) d'indemnités et facilite l'accès au bénévolat pour les chômeurs, les prépensionnés, etc. Pour en savoir plus : http://www.ulb.ac.be/cal/laiciteAZ/download/volontariat/volontaires_03072005.pdf

Il existe aussi des solidarités plus informelles

Sans forcément devenir travailleur social ou volontaire dans une association de quartier, chacun d'entre nous peut jouer un rôle « solidaire » au sein de nos sociétés. La solidarité commence entre nous, avec nos proches, puis avec nos moins proches. Cela concerne tous les gestes d'entraide possibles au quotidien (avec des voisins en difficultés, des passants cherchant leur chemin, etc.). Puisqu'il existe autant de possibilités d'être solidaire que de rapports possibles entre les gens, nous avons simplement relevé deux dispositifs où la solidarité passe de l'individu au collectif :

Les groupes d'entraide

Il existe des groupes de personnes (souvent confrontées individuellement à des difficultés communes) qui se rassemblent régulièrement en vue de tisser des liens d'entraide. Ces groupes informels abordent des sujets variés : anorexie, cancer, deuil, dépendances, santé mentale, inceste, dépression, etc. Ils forment de petits collectifs basés sur des relations affectives choisies volontairement par le biais de l'entraide et du soutien mutuel.

Cette redécouverte du collectif informel est intéressante car elle permet souvent d'aller plus loin et de faire du groupe le lieu d'émergence de dynamiques citoyennes. En plus des bons plans, de l'écoute et du soutien que ces groupes génèrent, ils favorisent également l'échange dans la discussion, le fait de marquer son acceptation/sa désapprobation en l'exprimant ouvertement, en tentant de faire partager sa critique par d'autres, en se forgeant une autonomie critique au travers de la collectivité. Bien plus, certains groupes élargissent leur registre d'action en adressant les revendications de ses membres aux autorités politiques et contribuent quoi qu'il en soit au maintien d'espaces publics diversifiés et autonomes, indépendant des pouvoirs publics. Ils sont le vivier d'une solidarité éclairée, génératrice de formes égalitaires de sociabilité.

Les réseaux d'échange de savoirs

Le principe de ces réseaux est de participer à une communauté de tous âges, de personnes qui cherchent à échanger des connaissances, des savoirs-faire, dans un esprit d'échange totalement gratuit. Certains d'entre nous sont passionnés de calligraphie, savent dessiner ou faire un vêtement ; d'autres maquillent les enfants ou rédigent de belles lettres. Le Réseau d'Echange de Savoirs a pour objectif de mettre en relation tous ceux et celles qui veulent bien échanger un savoir-faire contre un autre.

Remerciements : Irma Buiatti, Vincent Oury, Alex Vermaut, l'équipe de l'Autre « lieu »
Chargée de projet : Aurélie Ehx – aurelie.autrelien@edpnet.be
Chargée de communication : Laurence Mons – laurence.autrelien@edpnet.be
Graphisme : Pierre Weyrich – pierreweyrich@yahoo.com